

Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du mercredi 16 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Anne HEBERT, Abel YON, Joël BEUVE, Vanessa DAUVERS, Roland LEPUISSANT, Angélique SIMON, titulaires ; Rose-Marie LELIEVRE suppléante de Nicolas JEANSON.

Absents excusés : Edouard DANGUY, Cyril DEPERIERS, Benjamin HUE, Nicolas JEANSON,

Absents : Jean-Yves MAHAUT.

Ordre du jour :

Procès-verbal

Le comité syndical valide les procès-verbaux du 26 février 2025 et du 19 mars 2025.

Approfondissement des actions retenues prioritaires

UN PROJET POUR AFFIRMER L'IDENTITE DES TROIS COMMUNES COMME PÔLE DE VIE

Le SIATR regroupe en son sein trois communes : Feugères, Marchésieux et Saint-Martin-d'Aubigny. Le SIATR a pour objet la création de plan d'eau et d'aménagements d'accompagnements et tous projets concourant au développement touristique et rural des communes qui le composent.

Le SIATR souhaite développer un projet réunissant deux sites coexistant et communément désignés par les appellations :

- Base de loisirs : étang des Sarcelles (création 1986)
- Carrière des Refouds (ancienne sablière avec arrête de production en 2011).

Ainsi il gère depuis décembre 1986 la base de loisirs de l'étang des Sarcelles sise sur la commune de Saint-Martin-d'Aubigny (superficie de 7,5 ha dont 4 ha de plan d'eau).

A proximité, également sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Aubigny, La commune de Marchésieux est propriétaire d'un terrain (superficie de 13,9 ha dont 3 ha de plan d'eau). Ce dernier a été pendant un temps exploité par la SAS Sablière de Millières dites sablière des Refouds. La carrière a cessé son activité en 2011 et a fait l'objet d'une remise en état en 2013. Depuis la carrière des Refouds n'a pas retrouvé de vocation ni commerciale ni de loisir. Aujourd'hui le site est interdit au public, interdit à la baignade. Une partie du site est clos et pâturé par des bovins par convention avec des agriculteurs à titre gratuit (convention prenant fin le 31 décembre 2025).

En 2019, Une réflexion a été initiée par la commune de Marchésieux pour valoriser cet espace. Cette initiative a été reprise depuis par le SIATR. Ainsi, la commune de Marchésieux, en sa séance de conseil du 7 juillet 2021, s'est prononcée favorablement pour la mise à disposition de la parcelle ZB n°15 au SIATR afin que le projet d'aménagement puisse être étudié et mis en œuvre.

Le projet porte sur la valorisation d'un parc rural dédié au sport, au loisir, à la nature et à la santé entre l'actuel étang des Sarcelles et les Refouds en y associant des acteurs de proximité.

Ce projet d'aménagement est élaboré en partenariat avec le CAUE de la Manche. Ces premiers échanges ont permis l'organisation d'un atelier pique-nique le 24 septembre 2022 qui a réuni au pied de l'étang des Refouds : élus, habitants et associations.

Cette expérience a débouché en mai 2024 à un accord cadre attribué et confié au groupement pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, Novascope.

Le futur parc a vocation à fédérer les habitants et les acteurs du territoire, à l'échelle des trois communes de Marchésieux, Saint-Martin-d'Aubigny et Feugères et plus largement du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, dans un esprit de bonne entente et de cohabitation avec les activités déjà présentes au sein du parc et sur ses pourtours.

Dans ce cadre, le SIATR a souhaité engager tout d'abord une étude pré-opérationnelle avec pour objectifs de :

- Identifier les qualités et les opportunités de ce territoire,
- Entamer un travail de dialogue et d'échanges avec les acteurs du territoire du SIATR,
- Définir une stratégie de projet sur le long terme,
- Définir des orientations programmatiques et spatiales,
- Estimer un budget prévisionnel des actions et mobiliser les potentiels partenaires et co-financeurs.

Le projet porte sur la valorisation d'un parc rural dédié au sport, au loisir, à la nature et à la santé en alliant l'actuel base de loisirs de l'étang des Sarcelles et les Refouds en y associant des acteurs de proximité.

Avec l'étang des Sarcelles, nous avons le poumon, qui nous permet de respirer ! Avec la mare des Refouds, nous allons trouver le cœur qui fera battre notre projet ! Ce projet a l'ambition de réunir les trois communes et, peut, doit, devenir un lieu qui nous rassemble. Grâce à ce poumon et à ce cœur, ce sera un nouvel espace qui prendra corps dans le centre Manche. Un espace accessible à tous. Un centre de vie sociale ouvert.

Certes, le SIATR n'a pas de moyens financiers importants. Mais il a le temps pour lui. « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ! ». Le SIATR saura profiter de cette opportunité pour faire sienne cette dynamique et défendre une vision commune.

Définition des enjeux et des finalités

1 ENJEU :

Un lieu de rencontre pour les habitants et les touristes :

- **Le projet présente un lieu unique qui génère et crée de la vie sociale ;**
 - Le projet propose un lieu de rassemblement pour des événements en Centre-Manche ;
 - Le projet permet de travailler avec les associations locales ;
 - Le projet s'adresse à tous les habitants, quel que soit leur âge et leur statut social ;
 - Le projet permet de travailler en bonne intelligence avec les agriculteurs.

6 FINALITES :

1 - Observation :

- **Le projet permet d'offrir un espace propice à l'éducation à l'environnement et un espace de reconnexion avec la nature et la biodiversité locale :**
 - Le projet est un observatoire de la nature : oiseaux, végétaux...
 - Le projet permet de fréquenter, d'observer et découvrir les différentes espaces de biodiversités ;
 - L'aménagement futur du projet se doit de conserver cet espace à l'état sauvage

2 - Travail sur les liaisons :

- **Le projet doit permettre une continuité de balade à pied ou à vélo entre l'étang des sarcelles, la carrière des Refouds, les trois communes en prenant en compte la problématique de la traversée de la D900**
 - Le projet doit permettre de réussir la liaison entre les deux sites (Sarcelles et Refouds) pour qu'il n'en fasse plus qu'un

3 - Un lieu calme et de repos :

- **Le projet dans sa partie des refouds permet de profiter d'un lieu de repos naturel, qui reste à l'état sauvage (plus calme que le parcours autour de l'étang des Sarcelles)**
 - Le projet se décline en un espace original qui permet de respirer, de bouger librement et gratuitement

4 - Nouveaux itinéraires et mobilité douce :

- **Le projet permet d'agrandir la boucle des sarcelles en favorisant les activités douces, calmes, apaisantes et accessibles à tous (personne à mobilité réduite)**
 - Le projet favorise la mobilité douce, active et est relié au « Plan mobilité »

5 - La pratique sportive douce :

- **Le projet est adapté aux habitants des trois communes, aux touristes, aux amateurs de la nature, et en général aux promeneurs souhaitant pratiquer la marche, le vélo et la détente**
 - Le projet prévoit un ou des parcours sportifs praticables seul ou à plusieurs

6 - Condition de réussite :

- En ce qui concerne la chasse et la pêche, le sujet est délicat et demande à être approfondi (sans doute avec les associations concernées)

<u>PRIORITES DEFINIES</u>	<u>ACTIONS A MENER</u>
<u>1 - Observation :</u> Le projet permet d'offrir un espace propice à l'éducation à l'environnement et un espace de reconnexion avec la nature et la biodiversité locale : Le projet est un observatoire de la nature : oiseaux, végétaux... Le projet permet de fréquenter, d'observer et découvrir les différentes espaces de biodiversités ; L'aménagement futur du projet se doit de conserver cet espace à l'état sauvage	- Atlas de la biodiversité : recensement de la faune et de la flore - Aménagement de l'espace : favoriser les prairies et hautes tiges, création saulaies et bétulaies, zones de quiétude, accueil de la biodiversité (reprofilage et reméandrage prairies, mares et micro-architectures) - Observation de la biodiversité : ponton, zones d'observation ("gabion"), cheminements
<u>2 - Travail sur les liaisons :</u> Le projet doit permettre une continuité de balade à pied ou à vélo entre l'étang des sarcelles, la carrière des refouds, les trois communes en prenant en compte la problématique de la traversée de la D900 Le projet doit permettre de réussir la liaison entre les deux sites (Sarcelles et Refouds) pour qu'il n'en fasse plus qu'un	- Relier les 2 sites : création chemins, signalétique, plantations d'arbres et de haies (plan de gestion à mettre en place) - Aménagement insolite à l'entrée du site - Création des entrées et signalétiques. Prise en compte des liaisons vers les 3 communes
<u>3 - Un lieu calme et de repos :</u> Le projet dans sa partie des refouds permet de profiter d'un lieu de repos naturel, qui reste à l'état sauvage (plus calme que le parcours autour de l'étang des Sarcelles) Le projet se décline en un espace original qui permet de respirer, de bouger librement et gratuitement	- Mobiliers : bancs, tables, "barrage" accès véhicules, espace de repos, abris - Activités douces (interdit aux activités motorisées)

4 - Nouveaux itinéraires et mobilité douce : Le projet permet d'agrandir la boucle des sarcelles en favorisant les activités douces, calmes, apaisantes et accessibles à tous (personne à mobilité réduite) Le projet favorise la mobilité douce, active et est relié au « Plan mobilité »	- Plan de mobilité : liaisons randonnées, vélo...avec les 3 communes - Bornes de recharge électrique pour vélo et voiture - Voie apaisée (D900 vers William Harvey) et sentiers piétons
5 - La pratique sportive douce : Le projet est adapté aux habitants des trois communes, aux touristes, aux amateurs de la nature, et en général aux promeneurs souhaitant pratiquer la marche, le vélo et la détente Le projet prévoit un ou des parcours sportifs praticables seul ou à plusieurs	- Chemin des aventuriers sur l'étang des Sarcelles - Parcours VTT (étang Sarcelles)
6 - Condition de réussite : En ce qui concerne la chasse et la pêche, le sujet est délicat et demande à être approfondi (sans doute avec les associations concernées)	- Accompagnement pour l'entretien et la gestion du site - Entretien des espaces définis avec les agriculteurs

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
SIMON Angélique	